

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour de juin deux mille quinze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- Allen Cormier, préfet
- Judes Landry, maire de Cap-Chat Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

<u>VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8964-06-2015

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour :

En retirant les points suivants :

- 7.5 Organigramme et structure organisationnelle (reporté)
- Accueil au centre administratif, fonctionnement proposé (reporté)
 Perception universelle, fonctionnement proposé (reporté) 7.6
- 7.7
- Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 10.1
- 10.2 Résolution d'adoption du Règlement de sécurité incendie
- 10.3 Règlement de sécurité incendie

En ajoutant les points suivants :

- Aménagements des rivières de la MRC suite à la tempête post-17.1 tropicale
- Directive aux écocentres, ramasseurs de matériaux ou autres objets
- Motion de félicitations à Mme Anne Sohier 17.3
- 17.4 AFOGÎM, représentant au conseil d'administration
- 17.5 Financement de l'URLS GÎM, demande d'appui
- 17.6 Commission scolaire des Chic-Chocs, état de situation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8965-06-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015 a été courriellé à chacun des maires le 4 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 mai 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de mai à juin 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les États des résultats comparatifs au 31 mai 2015 non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8966-06-2015

Approbation du Rapport des impayés et déboursés directs

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le Rapport des impayés et déboursés directs :

Paiements: 301 157,57 \$
Factures: 52 372,26 \$

TOTAL: 353 529.83 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie les États comparatifs au 31 mars 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8967-06-2015

Participation de la représentante aux sous-comités du comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, résolution n° 7300-11-2011 abrogée

VU le règlement numéro 2015-320 relatif à la rémunération et au traitement des membres du conseil, comités et commissions de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 7300-11-2011 titrée *Participation de la représentante aux sous-comités du comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 7300-11-2011 titrée Participation de la représentante aux sous-comités du comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Commentaire [c1]: Transmise à

Renelle Bourdages, coordonnatrice Mélanie Lévesque, secrétaire

RÉSOLUTION NUMÉRO 8968-06-2015

Congrès FQM, dépenses autorisées

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2015, à Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à assister au congrès 2015 de la FQM qui se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2015, à Québec.
- autorise à prélever le montant des dépenses dans le poste budgétaire 02 11000 454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8969-06-2015

Déclaration des régions qui sera portée par la FQM pour le prochain Pacte fiscal, appui

CONSIDÉRANT la déclaration des régions qui sera portée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le prochain Pacte fiscal

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la déclaration de la FQM qui:

- participera en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;
- ne signera pas le Pacte fiscal si les éléments suivants ne s'y retrouvent pas :
 - si les moyens financiers ne suivent pas les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC,
 - s'il n'y a pas une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec,
 - √ Si le Pacte fiscal ne confère pas de moyens spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées,
 - S'il n'y a pas, dans le Pacte fiscal, des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes ;
- 3. ne signera pas le Pacte fiscal avant d'avoir un signal clair issu de la consultation de ses membres par l'entremise des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 8970-06-2015

Comité de pilotage MADA, formation

VU l'article 3.3 de la convention d'aide financière entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la MRC de La Haute-Gaspésie pour la réalisation de la démarche *Municipalité Amie des Aînés* (MADA) ;

Commentaire [c2]: Transmise à

Charlotte Ouellet, adj. adm.

Commentaire [c3]: transmise à

Philippe Couillard, premier ministre du Québec Pierre Moreau, ministre, MAMOT M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé FQM

Commentaire [c4]: Transmise à

Jérôme Emond, CAB

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit créer un comité de pilotage.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE crée le comité de pilotage MADA de personnes des secteurs suivants:

- Secteur municipal (directeur général et secrétaire-trésorier et maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis)
- Porteur du dossier
- Milieu associatif
- Réseau public
- Communautaire
- Économie sociale
- Privé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8971-06-2015

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Loisir Cap-Chat*, résolution n° 8535-07-2014 remplacée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 8535-07-2014 Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet Loisir Cap-Chat/Les Méchins;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Cap-Chat pour le projet *Loisir Cap-Chat* au comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- remplace la résolution numéro 8535-07-2014 Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet Loisir Cap-Chat/Les Méchins par celle-ci;
- 2. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 10 000 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Loisir Cap-Chat*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999 ;
- 3. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8972-06-2015

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, plan d'action du FSIA

CONSIDÉRANT le plan d'action du Fonds de soutien aux initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées (FSIA), pour la période 2015-2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le plan d'action du Fonds de soutien aux initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées (FSIA), pour la période 2015-2017 et autorise son dépôt à la CRÉGÎM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8973-06-2015

Entente de gestion du Fonds de développement des territoires, signature autorisée

Commentaire [c5]: Transmise à
Renelle Bourdages, coordonnatrice

Commentaire [c6]: Transmise à
Renelle Bourdages, coordonnatrice

Commentaire [c7]: Transmise à

MAMOT

CONSIDÉRANT QUE dans les prochaines semaines le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera parvenir à la MRC de La Haute-Gaspésie un projet d'entente de gestion du Fonds de développement des territoires (FDT).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer l'entente de gestion du Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, mandataire de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8974-06-2015

L'éducation, une priorité nationale

CONSIDÉRANT QUE l'éducation devrait être une priorité nationale;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'instruction publique est une loi provinciale du Québec qui légifère sur le système éducatif public québécois. Elle est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants ont le droit à une éducation de qualité selon leurs besoins particuliers et leurs différences;

CONSIDÉRANT la convention internationale des droits de l'enfant qui reconnait le droit à l'éducation et qui prévoit les dispositions suivantes :

« ...que l'enseignement ou l'instruction visent, « notamment, la transmission des connaissances et la formation intellectuelle ». ». Et l'État-membre, « dans l'accomplissement des fonctions qui relèvent de sa compétence en matière d'éducation et d'enseignement, doit veiller à ce que les informations et connaissances figurant au programme soient délivrées de manière objective, critique et pluraliste. ... »

- Dotations: obligation pour l'État de mettre en place un système éducatif qui ait un nombre suffisant d'écoles, de veiller à éradiquer tous les motifs de discrimination interdits par les instruments internationaux et possibilité pour les parents de choisir l'enseignement dispensé à leurs enfants;
- Accessibilité: élimination de tous les obstacles à l'accès à l'éducation pour tous les enfants d'âge scolaire sans discriminations et à des coûts raisonnables;
- Acceptabilité: normes minimales de qualité, de sécurité et de salubrité du milieu dans le respect des droits de l'homme, de la liberté d'enseignement et du contenu et des méthodes d'instruction;
- Adaptabilité: concordance des droits en fonction de l'âge, enseignement extrascolaire pour ceux qui n'ont pas accès aux établissements d'enseignement (enfants et jeunes privés de liberté, réfugiés, personnes déplacées, enfants qui travaillent et communautés nomades); adaptation de l'éducation pour qu'elle favorise l'exercice de tous les droits fondamentaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère de l'Éducation :

- de se conformer à la convention internationale des droits de l'enfant et de faire de l'éducation une priorité nationale;
- de cesser les coupures en éducation afin de permettre aux instances reconnues par la Loi sur l'instruction publique de dispenser des services de qualités, adaptés aux besoins spécifiques de ses élèves et à la réalité de leur milieu;
- de s'assurer que les régions éloignées ne vivent pas d'ostracisation au détriment des grands centres et de cesser les mesures d'austérité sur l'avenir de nos générations qui formeront la société de demain.

Commentaire [c8]: Transmise à

François Blais, ministre du ministère de l'Éducation
Comité de Parents de la Commission scolaire des Chic-Chocs,
Conseil des Commissaires
Jean D'Amour, ministre de la région
Gaétant Lelièvre, député de Gaspé

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, ANALYSE

À titre d'information, dépôt de lettre de la Fédération québécoise des municipalités, ayant pour objet *Fonds de développement des territoires*, datée du 22 mai 2015, signée par le président, M. Richard Lehoux.

De plus, M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose une fiche synthèse relative au Secrétariat au développement régional, financement 2015.

Également, on y dépose un tableau titré Répartition du FDT 2015 par MRC.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CALACS

Dépôt de la lettre de Mme Marylin Arsenault, directrice du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), ayant pour objet *Demande de prêt de locaux*, datée du 7 mai 2015, laquelle s'adressait à Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

Dans le cadre de la Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes, qui aura lieu le 18 septembre 2015, le CALACS organise un spectacle-bénéfice d'humour à la Maison de la Culture de Sainte-Annedes-Monts. Ce spectacle servira à amasser des fonds pour offrir le meilleur soutien possible aux victimes et à leurs proches.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie n'accède pas à cette demande

RÉSOLUTION NUMÉRO 8975-06-2015

Rapport synthèse, diagnostic du milieu, MADA

CONSIDÉRANT le dépôt du *Rapport synthèse, diagnostic du milieu* de la MRC de La Haute-Gaspésie, des TNO de la MRC et de ses municipalités dans le cadre de la démarche *Municipalité Amie des aînés*, daté d'avril 2015, préparé par le chargé de projet, M. Jérôme Emond.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport synthèse, diagnostic du milieu* de la MRC de La Haute-Gaspésie, des TNO de la MRC et de ses municipalités dans le cadre de la démarche MADA, daté d'avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TABLE DES PRÉFETS DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Dépôt du communiqué de presse, ayant pour titre La Table des préfets de la Gaspésie-Les Îles, daté du 25 mai 2015, de Jonathan Lapierre, porteparole de la Table des préfets de la Gaspésie-Les Îles, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Communiqué de presse relatif à la mise en place d'une instance de concertation et de développement régional.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8976-06-2015

Substituts au préfet de la MRC aux différents comités

CONSIDÉRANT QU'il est important de nommer des substituts au préfet en cas d'absence au sein de comités ou autres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme :

comme 1er substitut, M. Judes Landry, préfet suppléant et maire de la ville de Cap-Chat, et

comme 2^e substitute, Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, et

Commentaire [c9]: Une lettre a été transmise au CALACS pour les informer de la décision du conseil

Commentaire [c10]: Transmise à

Jérôme Emond

Commentaire [c11]: Transmise à

Allen Cormier, préfet Charlotte Ouellet, adj. adm. Mélanie Lévesque, secrétaire comme 3e substitut, le maire où se tiendra l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8977-06-2015

Facture de Yves Coulombe, réf. : Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisations de secours

CONSIDÉRANT la facture de M. Yves Coulombe, ayant comme référence : Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisations de secours, datée du 18 mai 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paye la facture de M. Yves Coulombe, de 2 725 \$, pour la rédaction du rapport annuel 2014, tel exigé par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, et les travaux d'inventaire et de cartographie des poteaux incendies sur tout le territoire de la MRC avec position GPS, lequel montant sera prélevé au poste budgétaire 02 22000 410.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8978-06-2015

Représentant et substitut au conseil d'administration du CAUREQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- nomme M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, comme représentant au conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est-du-Québec (CAUREQ)
- nomme M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8979-06-2015

Engagement d'un pompier préventionniste pour le secteur est de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie désire poursuivre la prévention contre les incendies dans le secteur est de la

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

- engage M. Martin Fournier à titre de pompier préventionniste pour le secteur est de la MRC, du 8 juin au 11 septembre 2015;
- 2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un contrat de travail aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 8980-06-2015

Engagement d'une préposée pour la SAAQ, Johanne Vallée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est la mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit engager une deuxième préposée aux permis et à l'immatriculation pour la SAAQ temporairement afin de pallier un surplus de travail ;

Commentaire [c12]: Transmise à

Charlotte Ouellet, adj. adm.

Commentaire [c13]: Sortie

Nathalie Gagné, CAUREQ Serge Chrétien, maire St-Maxime Joël Côté, maire Ste-Madeleine Mélanie Lévesque, secrétaire

Commentaire [c14]: Transmise à

Martin Fournier Mélanie Lévesque, secrétaire

Commentaire [c15]: Transmise

Johanne Vallée Mélanie Lévesque, secrétaire CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la Politique de relations de travail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- engage Mme Johanne Vallée à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation pour la SAAQ, du 12 mai au 11 juin 2015;
- 2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un contrat de travail aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8981-06-2015

Prolongation du contrat de travail de la préposée pour la SAAQ, Johanne Vallée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit prolonger le contrat de travail de Mme Johanne Vallée comme préposée aux permis et à l'immatriculation pour la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour une période de deux mois afin de pallier un surplus de travail ;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la Politique de relations de travail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- engage Mme Johanne Vallée à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation pour la SAAQ, du 15 juin au 27 août 2015;
- 2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un contrat de travail aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8982-06-2015

Transport Sans Frontière, comptes à payer RÉGIM

CONSIDÉRANT les états financiers de fermeture de Transport Sans Frontière, réalisés en 2014, identifiant la somme de 20 514 \$ en quotesparts versée d'avance pour les trois derniers mois d'opération de l'organisme:

CONSIDÉRANT QUE Transport Sans Frontière a cessé ses opérations au 30 septembre 2014 et que le montant des quotes-parts versé d'avance doit être retourné à la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} octobre 2014, le REGIM est l'organisme mandataire de la MRC en remplacement de Transport Sans Frontière et qu'une somme équivalente aux quotes-parts versée d'avance est due à Transport Sans Frontière pour le service du collectif;

CONSIDÉRANT QUE Transport Sans Frontière, la RÉGIM et la MRC souhaitent procéder à l'annulation des créances mutuellement dues afin de régulariser la situation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE annule la créance relative aux quotes-parts 2014 versée d'avance à Transport Sans Frontière pour annuler les créances mutuellement dues entre Transport Sans Frontière, la RÉGIM et la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8983-06-2015

Lancement d'un appel d'offres PISRMM

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit réaliser un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

Commentaire [c16]: Transmise à

Johanne Vallée Mélanie Lévesque, secrétaire

Commentaire [c17]: Transmise à

TSF RÉGIM

Charlotte Ouellet, adj. adm.

Commentaire [c18]: Transmise à

Mélanie Simard, ingénieure civile France Thibault, ingénieure EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- lance un appel d'offres de services professionnels, sur invitation, pour la réalisation d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;
- 2. nomme les personnes suivantes au comité de sélection :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Mélanie Simard, ingénieure civile, Mme France Thibault, ingénieure, experte-conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

LOTS INTRAMUNICIPAUX, BACK-LOG 2015, LETTRE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Dépôt de la lettre adressée au sous-ministre associé, M. Richard Savard, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Volume de bois à récolter sur le TFR de la MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 28 mai 2015 et signée par M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

LOTS INTRAMUNICIPAUX, BACK-LOG 2015, RÉPONSE DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

À titre d'information, dépôt de lettre du chef de l'unité de gestion, M. Alain Leblanc, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, relative à l'autorisation de récolter les volumes disponibles des années antérieures sur le territoire forestier résiduel (TFR) de la MRC de La Haute-Gaspésie, datée du 12 mai 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8984-06-2015

Lots intramunicipaux, projet d'entente

VU les avis légaux du 9 avril 2010 et du 20 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation 2010-2015 entre le Groupement forestier coopératif Shick Shock et la MRC de La Haute-Gaspésie est arrivée à échéance le 31 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente relative à la planification, la réalisation, la vérification de conformité et les rapports requis concernant les activités d'aménagement forestier sur les territoires dont la gestion est confiée à la MRC par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) du Québec :

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention d'aménagement forestier du ministère n'est pas encore connue et signée par la MRC ;

CONSIDÉRANT le résiduel 2014 du Programme de développement régional et forestier (PRDF), au montant de 60 000 \$, est destiné à la réalisation des travaux sylvicoles pour l'été 2015 et qu'aucune somme d'argent n'est confirmée pour les années suivantes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- signe une nouvelle entente de délégation avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
- inclue dans cette nouvelle entente de délégation des obligations de rendement au niveau du bois récolté à savoir :
 - d'ici le 31 juillet 2015, fournir à la MRC la preuve que le volume régulier 2015 (programmation de coupe) et d'arrérage autorisé (back log) soit récolté au plus tard le 31 décembre 2015,

Commentaire [c19]: Transmise à

Groupement forestier coopératif Shick

- d'ici le 31 décembre 2015, avoir réalisé l'ensemble des travaux relatifs à la coupe et à la vente de bois identifiés au point 2.a et avoir payé à la MRC le produit de ladite vente,
- c) met fin à la nouvelle entente advenant le cas où l'une des deux obligations de rendement identifiées précédemment n'aura pas été réalisée à la satisfaction de la MRC;
- 3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour signer l'entente de délégation 2015-2016.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER (PDRF), RÉSIDUEL 2015

A titre d'information, dépôt d'échanges de courriels entre l'ingénieur forestier et le directeur général du Groupement forestier coopératif Shick Shock, l'ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie concernant l'autorisation de réaliser des travaux visant à utiliser le 60 000 \$, solde du Plan de développement régional et forestier (PDRF), datés entre le 26 et 28 mai 2015.

De plus, à titre d'information, dépôt du tableau titré *Projets à terminer au printemps 2015.*

PRÉVISIONS DES REVENUS DE COUPE

Un tableau relatif à la coupe de bois du 01-06-2015 au 31-10-2015 de la zone 195 du Bureau de mise en marché des bois du Québec est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8985-06-2015

Fonds de développement culturel, activités

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à l'adoption de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020* le 13 avril 2015, un nouveau p lan d'action culturel de la MRC doit être élaboré, lequel précisera les nouvelles orientations du développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE dans l'entente actuelle conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, les activités suivantes doivent être réalisées en 2015 :

- √ le lancement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020,
- √ l'élaboration de trois actions de médiation culturelle,
- l'intégration d'un volet culturel au gala de la Chambre de commerce;

CONSIDÉRANT QU'une des orientations de la politique culturelle a pour objectif de déployer des actions qui visent à réduire l'écart entre les artistes, leurs œuvres et les groupes de la population qui vivent des situations d'exclusion culturelle, notamment par la médiation culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC alloue 17 000 \$ pour la réalisation d'activités en 2015 au budget 2015-2016 du Fonds de développement culturel, approuvé lors de sa séance du 9 mars 2015, par voie de résolution numéro 8863-03-2015.

Commentaire [c20]: Sortie

Renelle Bourdages, coordonnatrice Charlotte Ouellet, adj. adm. EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE alloue les sommes suivantes aux activités dans le cadre du fonds de développement culturel:

Actions	Montant
Lancement et diffusion de la politique culturelle 2015-2020	1 500 \$
Volet culturel au gala de la Chambre de commerce	1 000 \$
Formation sur la médiation culturelle pour les intervenants socioculturels	1 500 \$
3 projets de médiation culturelle ciblés pour 2015:	4 500 \$
→ Festival contes et légendes de Saint-Maxime du Mont-Louis (1 500 \$)	
→ Rendez-vous des arts Marsois de Marsoui (1 500 \$)	
→ Fête du bois flotté de Sainte-Anne-des-Monts (1 500 \$)	
Création d'un fonds pour lutter contre l'exclusion culturelle et sociale	2 000 \$
Fonds réservé pour la mise en œuvre du nouveau plan d'action	6 500 \$
Total	17 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 8986-06-2015

Facture de Les Ateliers Léopold-Desrosiers

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Ateliers Léopold-Desrosiers de 1 776,70 \$, plus les taxes TPS et TVQ, pour l'achat de panneaux, support de barricade, planche de barricade, balise, cônes et pancartes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la soumission de Les Ateliers Léopold-Desrosiers de 1 776,70 \$, plus les taxes TPS et TVQ, pour l'achat de panneaux, support de barricade, planche de barricade, balise, cônes et pancartes, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 45100 520.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8987-06-2015

Appui pour la réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les communautés et les régions du Québec maritimes ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

CONSIDÉRANT QU'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques:

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC de La Haute-Gaspésie, mais plutôt la participation à trois rencontres de travail sur les trois années du projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le projet de Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des

Commentaire [c21]: Transmise à

M. Pascal Bernatchez, UQAR Karine Thériault, aménagiste changements climatiques sur l'érosion côtière proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENCONTRE RELATIVE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DU 26 MAI 2015

Dépôt du procès-verbal de la rencontre relative au lieu d'enfouissement technique du 26 mai 2015 est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

<u>LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE MATANE, ARGUMENTAIRE</u> ET SUIVI

À titre d'information, dépôt d'une fiche synthèse du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, au sujet de notes explicatives de la rencontre relative au lieu d'enfouissement technique du 26 mai 2015.

Également, à titre d'information, dépôt du tableau Calculs des coûts pour enfouissement à Matane 2015, calcul comparatif sur 2015 à 3 endroits.

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LES UTILISATEURS DES ÉCOCENTRES

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie entame une discussion relative aux règles de sécurité pour les utilisateurs des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis.

RÉSERVATION DE MATÉRIELS À DES FINS PERSONNELLES AUX ÉCOCENTRES

On informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie qu'une note de service a été transmise au personnel des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis, le 22 mai 2015, ayant pour objet *Réservation de matériel interdite.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 8987A-06-2015

Appui MRC de Coaticook, redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la résolution – CM2015-04-98 de la MRC de Coaticook au sujet de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les motifs de la MRC de Coaticook à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC):

- de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles et de lui suggérer:
 - a) que la performance territoriale soit basée sur le territoire de planification couvert par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur, soit le territoire d'une MRC au minimum :
 - b) que cette performance $\emph{régionale}$ compte pour un maximum de 50% du calcul de redistribution ;
 - c) que la performance uniquement résidentielle compte pour l'autre 50% afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une municipalité a réellement le pouvoir, et ATTENDU que les données d'enfouissement résidentielles sont actuellement beaucoup plus fiables que les données des ICI et CRD.
- 2. de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement

Commentaire [c22]: Transmise à

Ministre du MDDELCC FQM UMQ Recyc-Québec MRC de Coaticook Gaétan Lelièvre, député de Gaspé qui seront utilisées pour le calcul de la performance régionale afin que celles-ci soient vérifiées, au même titre que la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis sont actuellement envoyées aux municipalités aux fins de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8988-06-2015

Recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles, adoption de l'orientation et des actions

VU la résolution numéro 8948-05-2015 titrée Recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles, adoption des orientations et actions :

CONSIDÉRANT l'ajout d'une autre orientation et d'autres actions pour le Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020:

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- adopte l'orientation suivante :
 - Assurer l'efficience du PGMR et dynamiser la gestion des matières résiduelles
- adopte les actions suivantes :
 - Soutenir des projets Vert en gestion des matières résiduelles;
 - 2-Effectuer une étude sur la valorisation des résidus de poissons et crustacés du territoire;
 - Valoriser le cuivre aux écocentres;
 - 4-Valoriser le bardeau d'asphalte;
 - Collecter des produits domestiques dangereux; 5-

 - Revoir le fonctionnement global des écocentres; Créer un fond *Vert* pour des projets en saine gestion des matières résiduelles;
 - Réaliser un rapport annuel du suivi de la performance des écocentres (coûts de maintien VS détournement à l'enfouissement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8989-06-2015

La résolution numéro 8989-06-2015 n'existe pas.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8990-06-2015

Rencontre d'information relative à l'avis technique en géomorphologie fluviale, aménagements des rivières suite à la tempête post-tropicale

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite inviter la population à une rencontre d'information relative à l'avis technique en géomorphologie fluviale et aux aménagements des rivières suite à la tempête post-tropicale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, à organiser une rencontre d'information relative à l'avis technique en géomorphologie fluviale et aux aménagements des rivières suite à la tempête post-tropicale, qui se tiendra le 18 juin 2015, au centre communautaire à Mont-Louis, lesquels frais reliés à cette rencontre seront prélevés dans le poste budgétaire 02 19000 517.

Commentaire [c23]: Transmise à

Mélanie Simard, ingénieure civile

Commentaire [c24]: Transmise à

Charlotte Ouellet, adj. adm.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8991-06-2015

Directive aux écocentres, ramasseurs de matériaux ou autres objets, résolution remplacée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 8949-05-2015 titrée *Directive aux écocentres, ramasseurs de matériaux ou autres objets*;

CONSIDÉRANT QUE les écocentres sont des lieux de travail où des équipements lourds sont présents ;

CONSIDÉRANT QUE des matériaux, qui y sont déposés, doivent être manipulés avec méthodologie étant donné leur nature;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit maintenir la sécurité sur ces lieux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- remplace la résolution numéro 8949-05-2015 titrée Directive aux écocentres, ramasseurs de matériaux ou autres objets par celle-ci;
- permette aux citoyens de ramasser des matériaux et autres objets sur les sites de ses écocentres uniquement aux heures d'ouverture et aux jours suivants :

mercredi: avant-midi et l'après-midi

samedi: avant-midi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8992-06-2015

Motion de félicitations à Mme Anne Sohier

CONSIDÉRANT QUE l'implication de Mme Anne Sohier est remarquable non seulement dans la municipalité de Marsoui, mais sur l'ensemble du territoire de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE c'est à Mme Sohier que l'on doit le Rendez-vous des Arts Marsois qui a vu le jour il y a huit ans et qui demeure un attrait incontournable pour Marsoui année après année;

CONSIDÉRANT QUE c'est à elle, également, que l'on doit les ateliers de théâtre qui ont permis à des dizaines de personnes de vivre leur première expérience de scène;

CONSIDÉRANT QUE l'on peut, également, ajouter à sa liste de réalisations, l'exposition permanente rendant hommage à la famille d'Alphonse Couturier ainsi que la venue de l'artiste belge Horta Van Hoye.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE offre ses plus sincères félicitations à Mme Anne Sohier pour le Prix Dollard-Morin – Édition 2015 qui lui sera décerné à l'automne prochain à l'Assemblée nationale du Québec.

L'honneur récompense l'ensemble de son œuvre bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8993-06-2015

AFOGÎM, représentant au conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit désigner un représentant au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie et Les Îles (AFOGÎM) pour un an.

Commentaire [c25]: Sortie

Mélanie Simard, ingénieure civile

Commentaire [c26]: Sortie

Anne Sohier

Commentaire [c27]: Sortie

AFOGIM Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude, représentant au conseil d'administration de l'AFOGÎM pour 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8994-06-2015

Financement de l'URLS GÎM, demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien aux Unités régionales loisir et sport a été créé en 1997 avec le mandat de développer le loisir et le sport dans chaque région du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le financement est basé sur quatre critères : l'indice de richesse 25%, le nombre de municipalités 10%, la population 40%, l'étendue du territoire 25%:

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales du temps commit l'erreur d'oublier pour l'étendue du territoire, la distance entre les Îles et le continent, ce qui prive notre URLS de 40 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2003, le programme de soutien aux URLS n'a ni été augmenté, ni indexé d'où un manque à gagner de plus de 20% en raison de la hausse du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, le gouvernement Marois a amorcé une tournée provinciale devant donner naissance à une politique nationale sur le loisir, le sport et l'activité physique;

CONSIDÉRANT Qu'en date du 8 juin 2015, l'adoption de la politique est toujours attendue:

CONSIDÉRANT QUE les URLS sont soumises à un moratoire annuel sur leurs mandats et le financement depuis 3 ans:

CONSIDÉRANT QU'en 2014-2015, les URLS ont attendu l'approbation de leur financement par le Conseil du trésor jusqu'en octobre;

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 juin 2015, les URLS sont toujours en attente de l'approbation des crédits du programme de soutien aux URLS par le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'URLS GIM devra en août prochain mettre à pied tout son personnel si le financement n'est pas confirmé ou s'il est amputé de façon importante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au Gouvernement du Québec (ministère de l'Éducation) de confirmer au plus tôt le financement de l'URLS GIM, et de déposer la politique du loisir et du sport d'ici l'automne afin de permettre à l'URLS GIM de continuer à jouer son rôle de soutien au loisir et au sport, rôle que nous estimons indispensable à la santé physique et mentale de notre population et de régler l'iniquité qui prive notre région de 40 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8995-06-2015

Commission scolaire des Chic-Chocs, état de situation

CONSIDÉRANT les coupures gouvernementales actuelles dans le domaine de l'éducation, particulièrement dans le soutien aux élèves;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie craint l'exode des familles des petites localités vers les grandes agglomérations où lesdites coupures se font le moins sentir.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE. M. Joël Côté faisant abstention :

Commentaire [c28]: Sortie

M. Luc Fournier, sous-ministre adj. au loisir et au sport
M. Jean D'Amour, ministre responsable des régions BSL, GIM
M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé
M. Sylvain Roy, député de Bonaventure
M. Germain Chevarie, député des Îles
M. Nicolas Méthot, URLS GIM

Commentaire [c29]: Transmise à

Commission scolaire des Chic-Chocs François Blais, ministre du ministère de l'Éducation Jean D'Amour, ministre de la région Gaétant Lelièvre, député de Gaspé

- appelle à la collaboration entre les autorités de la commission scolaire des Chic-Chocs et les employés;
- dénonce les coupures du Gouvernement qui amènent une perte d'aide et de soutien aux élèves ainsi qu'à la qualité de l'enseignement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

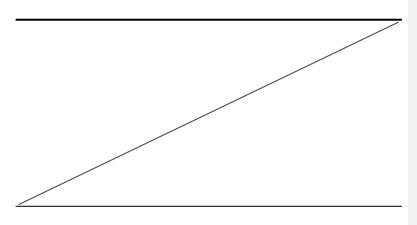
Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 20 h 30.

Allen Cormier, préfet Sébastien Lévesque Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».



3308